

## **COMPTE RENDU SYNTHETIQUE - CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 18 HEURES 30**

<u>Nombre de conseillers :</u>	L'an deux mille vingt,
En exercice : 29	Le Vendredi 10 juillet à 18 heures 30,
Présents : 24	Le conseil municipal de la commune de Mios,
Votants : 27	dûment convoqué,
<u>Date de convocation du conseil municipal :</u>	s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, en séance publique,
03/07/2020	sous la présidence de Monsieur Cédric PAIN, Maire.

**Présents** : MM. Cédric PAIN, Didier BAGNERES, Mme Dominique DUBARRY, M. Laurent THEBAUD, Mme Monique MARENZONI, M. Daniel RIPOCHE, Mme Patricia CARMOUSE, M. Alain MANO (à partir de la délibération D2020/038), Mme Isabelle VALLE, M. Bernard SOUBIRAN, Mmes Lucette GERARD, Marie-Hélène CASTELLARNAU-DUPONT, M. Philippe FOURCADE, Mmes Carine KLINGER, Guilaine TAVARES, M. William VALANGEON, Mme Christelle JUDAIS, M. François BLANCHARD, Laurent ROCHE, Mmes Agnès VINCENT, Virginie MILLOT, MM. Daniel FRANCOIS, Freddy GATINOIS, Mmes Véronique LEFEVRE, Agnès SANGOIGNET.

**Absents excusés** :

- M. Alain MANO (pour les délibérations D2020/036 et D2020/037),
- M. Jean-Pierre LIBOUREAU ayant donné pouvoir à M. Didier BAGNERES,
- M. Stéphane LOIZEAU ayant donné pouvoir à M. Laurent THEBAUD,
- M. Renaud BEZANNIER,
- Mme Myriam BORG ayant donné pouvoir à Mme Christelle JUDAIS.

**Secrétaire de séance** : Mme Virginie MILLOT.

### **Délibération n°2020/036**

**Objet** : Elections sénatoriales – désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

**Rapporteur** : Monsieur Cédric PAIN

En ce qui concerne la commune de Mios, tous les conseillers municipaux sont délégués de droits. Il convient d'élire 8 suppléants.

**Le conseil municipal,**

Procède au vote pour la désignation des délégués suppléants.

Une seule liste est déposée :

**« Liste Totalement Mios »**

1. Hélène BAGNERES,
2. Patrick LYONNET,
3. Danièle PORTALIER,
4. Frédéric DUPONT,
5. Alyette MASSON,
6. Patrice LASSOUREUILLE,
7. Alexandra GAULIER,
8. Philippe GREZE.

**La liste ayant obtenu 27 suffrages, est proclamée élue.**

**Délibération n°2020/037**

**Objet : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID).**

**Rapporteur : Monsieur Didier BAGNERES**

**Le conseil municipal,**

**Après délibération et à l'unanimité,**

**Nomme**, outre Monsieur le Maire, Président de droit, et les membres du conseil municipal, 4 membres extérieurs, appelés à siéger à la commission :

- Gilles JOACHIM,
- Catherine CAZEAUX,
- Denis RIVON,
- Christophe ORAZIO.

**Délibération n°2020/038**

**Objet : Commission consultative des services publics locaux. Désignation des membres.**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

**Le conseil municipal,**

**Après délibération et à l'unanimité :**

- **Désigne** les membres de la commission :

**Représentants du conseil municipal :**

- Mme Dominique DUBARRY,
- M. Alain MANO,
- Mme Lucette GERARD,
- M. Freddy GATINOIS.

**Représentants d'associations locales :**

- Mme Karine VILLATE,
- Mme Béatrice RAVAT,
- Mme Alyette MASSON,
- Mme Danièle PORTALIER.

**Délibération n°2020/039**

**Objet : Comité de jumelage de la ville de Mios. Désignation des représentants du conseil municipal.**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

**Le conseil municipal,  
Après délibération et à l'unanimité :**

**Désigne** les représentants du conseil municipal au Comité de jumelage :

- M. Cédric PAIN,
- Mme Dominique DUBARRY,
- Mme Patricia CARMOUSE,
- Mme Marie-Hélène CASTELLARNAU-DUPONT,
- Mme Guilaine TAVARES,
- Mme Virginie MILLOT,
- Mme Véronique LEFEVRE.

**Délibération n°2020/040**

**Objet : Approbation du compte de gestion - Budget principal et budget annexe du SPANC pour l'année 2019.**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources » du 2 juillet 2020,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Approuve le Compte de Gestion du budget principal et du budget annexe du SPANC** de la commune de MIOS, dressés pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier Principal d'Audenge, lequel document financier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Délibération n°2020/041**

**Objet : Approbations des comptes administratifs 2019 du Budget principal de la commune et de son budget annexe « SPANC ».**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

**Le Conseil Municipal de la Commune de MIOS,**

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources » du 2 juillet 2020,

**Après délibération et à l'unanimité** (Monsieur Cédric PAIN, Maire, ayant quitté la séance pour ne pas prendre part au vote) :

- **Approuve** les **comptes administratifs 2019**, lesquels se résument ainsi :

COMMUNE DE MIOS - BUDGET PRINCIPAL		CA 2019		
Exécution budgétaire - Vue d'ensemble				

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice 2019 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	9 979 677,49 €	10 908 377,80 €	<b>928 700,31 €</b>
	Section d'investissement	3 296 615,43 €	5 707 869,35 €	<b>2 411 253,92 €</b>

Reports de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	- €	300 310,71 €	<b>300 310,71 €</b>

Total (réalisations + reports)	13 276 292,92 €	16 916 557,86 €	<b>3 640 264,94 €</b>
--------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------------

Restes à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	2 086 328,26 €	1 048 788,80 €	<b>- 1 037 539,46 €</b>
	Total des restes à réaliser à reporter en 2019	2 086 328,26 €	1 048 788,80 €	<b>- 1 037 539,46 €</b>

		Dépenses	Recettes	Résultat
RÉSULTAT CUMULÉ 2019	Section de fonctionnement	9 979 677,49 €	10 908 377,80 €	<b>928 700,31 €</b>
	Section d'investissement	5 382 943,69 €	7 056 968,86 €	<b>1 674 025,17 €</b>
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>15 362 621,18 €</b>	<b>17 965 346,66 €</b>	<b>2 602 725,48 €</b>

<b>BUDGET ANNEXE - Service Public d'Assainissement Non Collectif</b>	<b>CA2019</b>
Exécution budgétaire - Vue d'ensemble	

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice 2019 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	51 314,05 €	34 489,59 €	- 16 824,46 €
	Section d'investissement	- €	- €	- €

Reports de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	- €	31 308,58 €	31 308,58 €
	Section d'investissement	- €	- €	- €

Total (réalisations + reports)	51 314,05 €	65 798,17 €	14 484,12 €
--------------------------------	-------------	-------------	-------------

Restes à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €	- €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2020	- €	- €	- €

		Dépenses	Recettes	Résultat
RÉSULTAT CUMULÉ 2019	Section de fonctionnement	51 314,05 €	65 798,17 €	14 484,12 €
	Section d'investissement	- €	- €	- €
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>51 314,05 €</b>	<b>65 798,17 €</b>	<b>14 484,12 €</b>

**Délibération n°2020/042**

**Objet : Affectation des résultats du budget principal et du budget annexe.**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

L'adoption du compte administratif 2019 a fait apparaître le résultat de la section de fonctionnement de chacun des budgets. Il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ces résultats.

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 sur la détermination du résultat de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice,

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources » du 2 juillet 2020,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2019 du **budget principal** aux montants suivants :

COMMUNE DE MIOS - BUDGET PRINCIPAL			CA 2019
Exécution budgétaire - Vue d'ensemble			

		Dépenses	Recettes	Résultat
Réalizations de l'exercice 2019 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	9 979 677,49 €	10 908 377,80 €	<b>928 700,31 €</b>
	Section d'investissement	3 296 615,43 €	5 707 869,35 €	<b>2 411 253,92 €</b>

Reports de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	- €	300 310,71 €	<b>300 310,71 €</b>

Total (réalisations + reports)	13 276 292,92 €	16 916 557,86 €	<b>3 640 264,94 €</b>
--------------------------------	-----------------	-----------------	-----------------------

Restes à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	2 086 328,26 €	1 048 788,80 €	<b>- 1 037 539,46 €</b>
	Total des restes à réaliser à reporter en 2019	2 086 328,26 €	1 048 788,80 €	<b>- 1 037 539,46 €</b>

		Dépenses	Recettes	Résultat
RÉSULTAT CUMULÉ 2019	Section de fonctionnement	9 979 677,49 €	10 908 377,80 €	<b>928 700,31 €</b>
	Section d'investissement	5 382 943,69 €	7 056 968,86 €	<b>1 674 025,17 €</b>
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>15 362 621,18 €</b>	<b>17 965 346,66 €</b>	<b>2 602 725,48 €</b>

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de **928 700,31 €** selon la répartition suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGÉTAIRE DE L'ANNÉE 2019				
<b>→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter:</b>				
	Résultat de l'exercice :		Excédent :	928 700,31 €
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :		Excédent :	- €
	Résultat de clôture à affecter : (A1)		Excédent :	928 700,31 €
<b>→ Besoin réel de financement de la section d'investissement:</b>				
	Résultat de la section d'investissement de l'exercice :		Excédent :	2 411 253,92 €
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :		Excédent :	300 310,71 €
			Déficit :	0
	Résultat comptable cumulé :	R 001 :	Excédent :	2 711 564,63 €
		D 001 :	Déficit :	0
	Dépenses d'investissement engagées non mandatées :			2 086 328,26 €
	Recettes d'investissement restant à réaliser :			1 048 788,80 €
	Solde des restes à réaliser :			- 1 037 539,46 €
	(B) Besoin (-) réel de financement =			- €
<b>→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement:</b>				
	Résultat excédentaire (A1) =			928 700,31 €
	En couverture du besoins réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) =			- €
	En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) =			928 700,31 €
	SOUS TOTAL (R 1068)			928 700,31 €
	En excédent reporté à la section de fonctionnement (dépense non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire D 002 du budget N+1) =			- €
	TOTAL (A1)			928 700,31 €
	Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)			- €

Le Conseil Municipal,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Décide d'affecter** au budget 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 selon la transcription budgétaire ci-dessous.

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat:				
<b>Section de Fonctionnement</b>				
Dépenses		Recettes		
D002 : déficit reporté =	- €	R002 : excédent reporté =		- €
<b>Section d'Investissement</b>				
Dépenses		Recettes		
D001 : déficit reporté =	- €	R001: excédent reporté =		2 711 564,63 €
		R1068: excédent capitalisé=		928 700,31 €

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2019 du budget annexe du SPANC aux montants suivants :

<b>BUDGET ANNEXE - Service Public d'Assainissement Non Collectif</b>		<b>CA2019</b>
Exécution budgétaire - Vue d'ensemble		

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
Réalizations de l'exercice 2019 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	51 314,05 €	34 489,59 €	- <b>16 824,46 €</b>
	Section d'investissement	- €	- €	- €

Reports de l'exercice 2018	Section de fonctionnement	- €	31 308,58 €	<b>31 308,58 €</b>
	Section d'investissement	- €	- €	- €

Total (réalisations + reports)	51 314,05 €	65 798,17 €	<b>14 484,12 €</b>
--------------------------------	-------------	-------------	--------------------

Restes à réaliser à reporter en 2020	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €	- €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2020	- €	- €	- €

		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ 2019</b>	Section de fonctionnement	51 314,05 €	65 798,17 €	<b>14 484,12 €</b>
	Section d'investissement	- €	- €	- €
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>51 314,05 €</b>	<b>65 798,17 €</b>	<b>14 484,12 €</b>

Monsieur le Maire, compte tenu du transfert de la compétence d'Assainissement Non Collectif au SIBA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, précise que le résultat de clôture sera intégré au budget principal de la commune dans le cadre d'une décision modificative après l'approbation du compte de gestion de dissolution, présenté par le Trésorier principal. Les transcriptions budgétaires feront l'objet de délibérations spécifiques concordantes entre le SIBA et la Commune de MIOS.

**Délibération n°2020/043**

**Objet : Budget primitif 2020.**

**Rapporteur : Monsieur Laurent THEBAUD**

Les axes majeurs de la stratégie budgétaire de la commune de MIOS pour l'année 2020 sont les suivants :

- Le maintien d'un niveau d'investissement soutenu de plus de 5 millions d'euros, afin de mettre en œuvre le programme du mandat évalué à 21 millions d'euros ;
- Maintenir les équilibres budgétaires soutenables pour la commune par une maîtrise volontariste des dépenses de fonctionnement. En particulier au niveau des charges de personnel (5,75 millions d'euros), lesquelles sont en évolution de 3% en 2020 par rapport à 2019 ;
- Poursuivre la stabilité des taux d'imposition ;
- Poursuivre la maîtrise de l'endettement avec un encours de dette inférieur à 6M€.

La balance générale du budget principal est la suivante :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	<b>9 498 988,07</b>	<b>10 206 468,00</b>	<b>5 703 471,81</b>	<b>3 321 966,71</b>	<b>15 202 459,88</b>	<b>13 528 434,71</b>
Opérations d'ordre	830 145,93	122 666,00	122 666,00	830 145,93	952 811,93	952 811,93
<b>Opérations de l'exercice</b>	<b>10 329 134,00</b>	<b>10 329 134,00</b>	<b>5 826 137,81</b>	<b>4 152 112,64</b>	<b>16 155 271,81</b>	<b>14 481 246,64</b>
Résultats reportés	-	-	-	2 711 564,63	-	2 711 564,63
Restes à réaliser 2019	-	-	2 086 328,26	1 048 788,80	2 086 328,26	1 048 788,80
<b>Total du budget</b>	<b>10 329 134,00</b>	<b>10 329 134,00</b>	<b>7 912 466,07</b>	<b>7 912 466,07</b>	<b>18 241 600,07</b>	<b>18 241 600,07</b>

Les prévisions budgétaires sont retracées en détail dans la maquette M14 jointe à la présente délibération.

**Le conseil municipal,**

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources » du 2 juillet 2020 ;

**Après délibération et à la majorité par 24 voix pour et 4 abstentions** (MM. Daniel FRANCOIS, Freddy GATINOIS, Véronique LEFEVRE, Agnès SANGOIGNET) :

- **Approuve** le budget primitif 2019 – Budget principal et budget annexe du SPANC ci-dessus proposé.

**Délibération n°2020/044**

**Objet : Révision de l'Autorisations de programme et Crédits de paiement n°007 relative à la construction d'un complexe sportif situé au centre-bourg de MIOS.**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

**Le Conseil municipal ;**

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources » du 2 juillet 2020 ;

**Après délibération, et à la majorité par 26 voix pour et 2 voix contre (MM. Daniel FRANCOIS et Freddy GATINOIS) :**

- **Décide de réviser** l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°007, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

N°007 Construction d'un complexe sportif au centre-bourg						
CHAPITRE	Libellé	MONTANT PRÉVISIONNEL DE L'AP (€ TTC)	Mandats exercices antérieurs	Crédits pluriannuels		CRÉDITS DE PAIEMENT POUR VOTE
				2020	2021	
20	Immobilisations incorporelles	369 800	127 916	202 337	39 547	241 884
21	Immobilisations corporelles	22 800		22 800		22 800
23	Immobilisations en cours	4 116 000	0	2 855 653	1 260 347	4 116 000
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>4 508 600</b>	<b>127 916</b>	<b>3 080 790</b>	<b>1 299 894</b>	<b>4 380 684</b>

**Délibération n°2020/045**

**Objet : Vote des taux d'imposition directe locale pour 2020.**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

**Le conseil municipal,**

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources » du 2 juillet 2020 ;

**Après délibération et à l'unanimité :**

- **Emet** un avis favorable sur le maintien des taux des deux taxes directes locales pour atteindre le produit.

Fiscalité (en euros)	Bases 2020	Taux 2020	Produit 2020 (en euros)
Taxe foncière bâti	8 428 000	<b>22,94%</b>	1 933 383
Taxe foncière non bâti	189 300	<b>53,23%</b>	100 764
<b>TOTAL</b>			<b>2 034 147</b>

**Délibération n°2020/046**

**Objet : Vote des subventions municipales aux associations pour l'année 2020.**

**Rapporteur : Madame Patricia CARMOUSE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis favorable de la commission « Associations » du 17 juin 2020,

**Après délibération et à l'unanimité :**

- **Vote** les subventions municipales de l'exercice 2020, telles qu'arrêtées dans le tableau annexé.

Afin de se conformer à l'**article L.2131-11** du code général des collectivités territoriales, les élus suivants, membres des associations concernées, n'ont pas pris part au vote :

- M. Laurent THEBAUD pour le vote de la subvention au Mios Vélo Club ;
- Mme Patricia CARMOUSE pour le vote de la subvention à l'AGV ;
- Mme Isabelle VALLE pour le vote de la subvention à la Palette Miossaise ;
- Mme Marie-Hélène CASTELLARNAU-DUPONT pour le vote de la subvention à Chœur à Chœur ;
- M. François BLANCHARD pour le vote de la subvention à la SMG ;
- M. Laurent ROCHE pour le vote de la subvention à la FCPE du Collège ;
- M. Freddy GATINOIS pour le vote de la subvention à l'ACCA.

**Délibération n°2020/047**

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association Music en L'Eyre (Ecole de musique de MIOS).**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

**Le conseil municipal,**

Considérant la demande de subvention de l'association « Music en L'Eyre » d'un montant de **15 800 euros** ;

**Après délibération et à l'unanimité** (afin de se conformer à l'**article L.2131-11** du code général des collectivités territoriales, Madame Dominique DUBARRY, membres de l'association concernée, n'a pas pris part au vote) :

- **Décide** d'attribuer la somme de **15 800 euros** à l'association « Music en L'Eyre » ;
- Les crédits seront inscrits sur le compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations » du budget primitif 2020.

**Délibération n°2020/048**

**Objet : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Mise à jour de la tarification.**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

**Le conseil municipal,**

**Après délibération et à l'unanimité :**

- **Fixe** les tarifs de la T.L.P.E. comme suit :

Enseignes		
superficie inférieure ou égale à 12 m2	superficie supérieure à 12 m2 et inférieure ou égale à 50 m2	superficie supérieure à 50 m2
exonération	32,40 €/m <sup>2</sup> /an	64,80 €/m <sup>2</sup> /an

Préenseignes et dispositifs publicitaires (affichage non numérique)	
superficie inférieure ou égale à 50 m2	superficie supérieure à 50 m2
16,20 €/m <sup>2</sup> /an	32,40 €/m <sup>2</sup> /an

Préenseignes et dispositifs publicitaires (affichage numérique)	
superficie inférieure ou égale à 50 m2	superficie supérieure à 50 m2
48,60 €/m <sup>2</sup> /an	97,20 €/m <sup>2</sup> /an

- **Décide** que les enseignes de moins de 12m<sup>2</sup> en surface cumulée sont exonérées ;
- **Confirme l'exonération** totale des dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage.

#### Délibération n°2020/049

**Objet : Attribution d'une prime exceptionnelle – COVID 19**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération et à l'unanimité, décide :**

- **D'instituer** une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.
- **De fixer** le montant de l'indemnité selon deux taux, par jour de travail, sur la période du 17 mars 2020 au 10 mai 2020 :
  - **Le taux n°1 est fixé à 28€** par jour de travail et concerne les agents-es qui ont agi dans le cadre de la continuité de l'activité et qui ont dû se rendre en présentiel « sur le terrain » pendant la période de confinement avec des conditions d'exercice contraignantes liées aux consignes sanitaires ;
  - **Le taux n°2 est fixé à 14€** par jour de travail et concerne la mobilisation exceptionnelle d'agents-es ayant permis de mettre en place la continuité de l'activité en réalisant un grand nombre de tâches, en présentiel et/ou en télétravail, liées à l'urgence de la situation et pour reconnaître leur grande disponibilité horaire sur une courte période ;
- Cette prime sera versée aux agents fonctionnaires titulaires et stagiaires, aux agents contractuels de droit public aux agents contractuels de droit privé, ayant exercé leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou les deux à la fois durant l'état d'urgence sanitaire.

- Le montant de cette prime exceptionnelle est plafonné à **1000 euros** par agent. Cette prime n'est pas reconductible.
- Le Maire détermine par arrêté, les bénéficiaires et le montant de la prime dans le cadre fixé par la présente délibération, ainsi que les modalités de versements. Ce montant sera calculé au prorata du temps de présence des agents concernés.
- La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

**Délibération n°2020/050**

**Objet : Désignation d'un délégué du conseil municipal au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) pour le personnel des collectivités territoriales.**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN.**

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Désigne** Madame Carine KLINGER, déléguée du conseil municipal au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales.

**Délibération n°2020/051**

**Objet : Nouveau règlement intérieur de l'Espace Jeunes.**

**Rapporteur : Mme Dominique DUBARRY**

L'espace jeunes de Mios est un lieu de rencontre, de détente, de créativité et de loisirs, pour les jeunes de 11 à 17 ans. Il propose des temps d'activités sur place, des sorties et des temps d'accueil libre.

Il convient d'apporter quelques modifications à son règlement intérieur. Celles-ci concernent notamment :

- Le nouveau lieu d'accueil (rue Saint-Martin),
- La mise en place de soirées un vendredi soir par mois en période scolaire,
- La période de l'inscription, qui passe de septembre à août,
- La mise en place d'une navette sur certains jours des périodes de vacances pour desservir les quartiers de Lillet et Lacanau-de-Mios (consécutives à l'arrêt du « Mios and Go »)

**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération et à l'unanimité :**

- **Valide** le règlement intérieur 2020-2021 de l'Espace Jeunes.

**Délibération n°2020/052**

**Objet : CAP 33 - Année 2020 - Adoption de la convention de partenariat entre le Conseil Départemental et la commune de Mios.**

**Rapporteur : Madame Dominique DUBARRY**

**Le conseil municipal,**

**Après délibération et à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention de partenariat avec le Conseil Départemental relative à l'opération Cap 33
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération n°2020/053**

**Objet : PLU de MIOS – Prescription de la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

Le maire expose aux membres du conseil municipal qu'afin d'autoriser, sur le secteur Andron-est, la réalisation du projet de construction d'une résidence inter-générationnelle, d'une maison des solidarités, de logements adaptés à destination des séniors, d'un pôle médical et de logements, avec la création d'un lieu de restauration et d'une salle d'activités, il convient d'apporter des adaptations au document d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal. Ces adaptations consistent en la suppression partielle de la servitude « périmètre de gel » instaurée au PLU approuvé le 11 février 2019, modifié le 16 septembre 2019.

**Vu** l'avis favorable de la commission Urbanisme du 30 juin 2020 ;

**Le conseil municipal,**

**Après délibération et à l'unanimité :**

- ✓ **Décide de prescrire** la procédure de déclaration de projet n°1 du PLU de Mios valant mise en compatibilité du PLU ;
- ✓ **Donne l'autorisation** à Monsieur le maire ou à son représentant pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant ladite procédure de déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du document d'urbanisme en vigueur et de prendre tout acte visant à l'organisation et la conduite de ladite procédure.
- ✓ **Dit que** les crédits destinés au financement des dépenses sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

**Délibération n°2020/054**

**Objet : Acquisition d'une parcelle en bord d'Andron (AM751).**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

Il est proposé au Conseil municipal l'acquisition par la commune de MIOS à l'euro symbolique d'une parcelle de 3709m<sup>2</sup>, située entre le Lotissement Les Longues 3 et le ruisseau d'Andron, appartenant à l'aménageur de ce lotissement, PROTAC.

**Le conseil municipal,**

**Après délibération et à l'unanimité :**

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle AM751 à l'euro symbolique,
- **Autorise** Monsieur Cédric PAIN, Maire de MIOS, à signer l'acte notarié à intervenir

**Délibération n°2020/055**

**Objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces libres du Lotissement Le bocage d'Andron (complément : parcelle AN 708).**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

**Le Conseil municipal,  
Après délibération et à l'unanimité :**

- **Décide** d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée AN numéro 708 d'une surface de 18 m2 contigüe au Lotissement « Le bocage d'Andron » et située Rue de Beneau ;
- **Décide de** classer, après acquisition, ladite parcelle dans le domaine public communal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte affèrent à cette acquisition ;
- **Dit que** cette acquisition s'effectuera à l'euro symbolique.

**Délibération n°2020/056**

**Objet : Rétrocession et incorporation dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces libres de la rue des noisetiers.**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

L'aménageur ARCHI-PROD a aménagé puis cédé au bailleur social le lotissement « Les Longues 3 ». Afin d'assurer la continuité de ce lotissement traversant, et sous réserve des diagnostics techniques, il est proposé d'acquérir à l'euro symbolique et d'incorporer dans le domaine public les parcelles d'assiette de cet aménagement correspondant au prolongement de la Rue des noisetiers :

<b>Parcelle</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Adresse</b>	<b>Contenance</b>
AM 822	ARCHI-PROD SARL	LES LONGUES	48
AM 823	ARCHI-PROD SARL	LES LONGUES	341
AM 824	ARCHI-PROD SARL	LES LONGUES	166
AM 825	ARCHI-PROD SARL	LES LONGUES	303
AM 831	ARCHI-PROD SARL	LES LONGUES	319
AM 832	ARCHI-PROD SARL	LES LONGUES	529
AM 833	ARCHI-PROD SARL	LES LONGUES	60
AM 834	ARCHI-PROD SARL	LES LONGUES	170
AM 838	ARCHI-PROD SARL	LES LONGUES	472

**Le conseil municipal,  
Après délibération et à l'unanimité :**

- **Décide** d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles ci- dessus d'une surface totale de 2 408 m2 ;

- **Décide** de classer, après acquisition, lesdites parcelles dans le domaine public communal ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte afférent à cette acquisition.

**Délibération n°2020/057**

**Objet : Travaux de restructuration de l'école et ALSH Fauvette Pitchou – ALSH Ecureuils – demande de subvention.**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

Suite au dépôt du dossier, il convient de mettre à jour le plan de demande de subvention prévisionnel au regard des conditions d'aide du département 2020 et de l'évolution du projet.

La demande de subvention s'établit comme suit :

Type d'Aide	Nature des travaux	Montant Travaux (€ HT)	Aide Conseil départemental
Equipements de loisirs jeunes accueil de loisirs	ALSH Fauvette-	406 490.40 €	210 095.98 €
	ALSH Ecureuil	354 726.92 €	
Restaurant scolaire (construction ou restructuration lourde)	Agrandissement et modernisation du restaurant scolaire de l'école Fauvette	257714.3 €	71 129,14 €
Equipement du restaurant dont mobilier	Mobilier et équipement restaurant scolaire Fauvette	45 000 €	16 836 €

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Conseil Départemental ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

**Délibération n°2020/058**

**Objet : Désignation des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de L'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources ».**

**Rapporteur : Monsieur Cédric PAIN**

**Le conseil municipal,**

**Considérant que** le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Désigne** le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :

- M. Cédric PAIN, Maire, en qualité de titulaire ;
- Mme Dominique DUBARRY, Adjointe au Maire, en qualité de suppléant(e)

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

